

Décision n° 2023-0820
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 avril 2023
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 6 avril 2023,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2023-0820
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 avril 2023

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198501948	COMMUNE DE PERTUIS	84 PERTUIS	2 VHF
199007469	CENTRAL 93 TAXIS RADIO	93 BAGNOLET	2 UHF
199100076	DIR DEPARTEMENT COHESION SOCIALE & PROTECTION POPULATIONS	04 DIGNE LES BAINS	1 VHF
199204401	ALTOUNIAN DEPANNAGE AUTO ET MECANIQUE	69 BRON	6 UHF
199212841	COMMUNE DE JUVISY-SUR-ORGE	91 JUVISY SUR ORGE	2 UHF
199404946	M. EVROT CHRISTIAN	88 BULT	1 VHF
200000403	DS SMITH PACKAGING CONSUMER	45 NEUVILLE AUX BOIS	1 UHF
200101613	DS SMITH PACKAGING CONSUMER	45 NEUVILLE AUX BOIS	2 UHF
200200928	CELTA	63 COURPIERE	1 UHF
200301201	ASSOC DES ARTISANS TAXIS RADIO DE ST GERMAIN EN LAYE	78 ST GERMAIN EN LAYE	2 VHF
200301657	TAXIS VASSEUR SERVICES	02 ST QUENTIN	2 VHF
200301901	TAXIS VASSEUR SERVICES	02 ST QUENTIN	2 UHF
200500445	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	34 MONTPELLIER	1 UHF
200601669	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	56 LORIENT	2 UHF
200601673	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	44 INDRE	2 UHF
200700751	ATOL	92 ANTONY	1 UHF
200700928	SYNDICAT MIXTE LE LAC DE VASSIVIERE	23 ROYERE DE VASSIVIERE	1 VHF
200701502	MAPEI FRANCE	31 ST ALBAN	1 UHF
200900420	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	29 BREST	1 UHF
201000401	KONECRANES (FRANCE)	45 BOIGNY SUR BIONNE	1 UHF
201000836	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	83 TOULON	1 UHF
201100028	DIR INTERREG DES SERVICES PENITENTIAIRES RENNES GRAND-OUEST	44 NANTES	16 UHF
201101627	CA EVREUX PORTES DE NORMANDIE	27 GRAVIGNY	2 UHF

Annexe à la décision n° 2023-0820
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 avril 2023

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201200070	SOCIETE DE LUXE D'HOTELLERIE FRANCAISE	13 MARSEILLE 7	1 UHF
201201438	SA ZUB	60 COULOISY	1 UHF
201300223	CA EVREUX PORTES DE NORMANDIE	27 EVREUX	2 UHF
201300628	AS MONACO FOOTBALL CLUB SA	06 LA TURBIE	1 UHF
201302320	COLLEGE ARC DE MEYRAN	13 AIX EN PROVENCE	1 UHF
201400501	COLAS RAIL	78 LOUVECIENNES	4 UHF
201500694	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	44 LA HAIE FOUASSIERE	2 UHF
201501352	TORANN-FRANCE	95 ST OUEN L'AUMONE	1 UHF
201600767	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	78 POISSY	2 UHF
201600798	SITA IT SERVICES FRANCE	92 NEUILLY SUR SEINE	2 VHF
201600934	CISCO VIDEO TECHNOLOGIES FRANCE	92 ISSY LES MOULINEAUX	4 UHF
201601456	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES FRANCE SAS	38 CHASSE SUR RHONE	2 UHF
201700419	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	91 DOURDAN	1 UHF
201701235	SODEXO ENERGIE ET MAINTENANCE	75 PARIS 15	1 UHF
201800032	EXPERMAP	75 PARIS 15	2 UHF
201800192	CREATIFS	74 LA ROCHE SUR FORON	1 UHF
201800370	TORANN-FRANCE	75 PARIS 14	1 UHF
201800765	GCC	75 PARIS 9	1 UHF
201800815	OMNOVA SOLUTIONS	91 VILLEJUST	1 UHF
201801236	URBAINE DE TRAVAUX	95 BEZONS	1 UHF
201900038	OXYGENE 3 VALLEES	73 MERIBEL LES ALLUES	1 VHF
201900039	OXYGENE 3 VALLEES	73 LA PERRIERE	1 VHF
201900093	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 RUEIL MALMAISON	1 UHF

Annexe à la décision n° 2023-0820
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 avril 2023

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201900242	LEGENDRE GENIE CIVIL	76 DEVILLE LES ROUEN	2 UHF
201900328	UNION METIER INDUS HOTELLERIE FORMATION	75 PARIS 14	1 UHF
201900633	CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION	94 CHEVILLY LARUE	10 UHF
201900679	ROHRER FRANCE	13 FOS SUR MER	2 UHF
201900829	GCC	75 PARIS 8	1 UHF
201900862	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 ASNIERES SUR SEINE	1 UHF
201901129	GCC	75 PARIS 8	2 UHF
201901221	TRADI ART CONSTRUCTION	95 SARCELLES	1 UHF
202000259	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 MALAKOFF	1 UHF
202000519	GCC	92 SAINT CLOUD	2 UHF
202000847	GCC	75 PARIS 8	1 UHF
202001036	PARC DU BANC DE GUERANDE	44 SAINT NAZAIRE	2 VHF
202001455	GCC	92 NANTERRE	11 UHF
202100135	SPIE BATIGNOLLES NORD	14 IFS	7 UHF
202101240	FAYAT BATIMENT	78 POISSY	2 UHF
202101323	GCBAT	63 CLERMONT-FERRAND	1 UHF
202101528	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	92 ISSY LES MOULINEAUX	2 UHF
202101942	BOUYGUES BATIMENT SUD-EST	03 BELLERIVE SUR ALLIER	2 VHF
202101969	NGE GENIE CIVIL	13 TARASCON	1 UHF
202102110	SOLUMAT	13 MARSEILLE 12	2 UHF
202102137	DECADES	31 BLAGNAC	1 UHF
202102233	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	95 ENGHEN LES BAINS	1 UHF
202200098	PLANET HOLLYWOOD FRANCE L.C	77 CHESSY	1 UHF

Annexe à la décision n° 2023-0820
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 avril 2023

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
202200539	EIFPAGE CONSTRUCTION HABITAT	92 CLAMART	2 UHF
202202173	SOCIETE DE LUXE D'HOTELLERIE FRANCAISE	13 MARSEILLE 7	2 UHF
202202584	EIFPAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	37 PARCAY-MESLAY	1 UHF
202202949	SOLUMAT	17 ROYAN	1 UHF
202300338	S O C C O I M	45 PITHIVIERS	1 UHF